

**REUNION CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 SEPTEMBRE 2009 à 20H30**

\*\*\*

**PRESENTS** : Mr FRONTY Gilbert, Maire, Mrs LASCAUX Jean-Louis, LESCURE Jean, PEYRAT Henri, PEYRAT Jean-Baptiste, POUZAUD Thierry, CHAMINAND Jean, DANDALET Serge, DE ALMEIDA Carlos, FERAL Michel, REYNIER Daniel, Mmes FAUCON Danielle, BAYARD Patricia, CAMUS Christiane, CHAUZAT Danielle, MENANT Blandine, MOURNETAS Annie, PEUCH Sylvie.

**EXCUSES** : Mr BOULOUX Christophe  
Mmes CARTET Claire, DUMOND Agnès, JOUBERT Fernande

**PROCURATIONS** : Mr BOULOUX Christophe a donné procuration à Mr DANDALET Serge  
Mme CARTET Claire a donné procuration à Mr PEYRAT Jean-Baptiste  
Mme DUMOND Agnès a donné procuration à Mme BAYARD Patricia  
Mme JOUBERT Fernande a donné procuration à Mme FAUCON Danielle

**NON EXCUSES** : Melle CASSAGNE Aurélie

Secrétaire de séance : Blandine MENANT

**Compte rendu de la précédente réunion :**

*Séance du 25 juin 2009*

***Adopté à l'unanimité***

**Convention prêt de salle.**

*Ligue du Limousin de Tennis de Table.*

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Président de la Ligue du Limousin de Tennis de Table, l'utilisation d'une salle communale Avenue Jean Cariven. Cette salle sera destinée aux activités administratives de la Ligue du Limousin de Tennis de Table. Le Conseil Municipal décide de porter de 74 €uros à 75 €uros mensuels l'adevance pour participation aux charges avec effet du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 et autorise Mr le Maire à signer l'avenant à intervenir.

***Adopté à l'unanimité***

*Comité départemental de Tennis de Table.*

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Président du Comité départemental de Tennis de Table, l'utilisation d'une salle communale Avenue Jean Cariven. Cette salle sera destinée aux activités administratives de la Ligue du Limousin de Tennis de Table. Le Conseil Municipal décide de porter de 74 €uros à 75 €uros mensuels l'adevance pour participation aux charges avec effet du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 et autorise Mr le Maire à signer l'avenant à intervenir.

***Adopté à l'unanimité***

**Finances Virement de Crédits**

*Décision modificative n°2*

Le changement du matériel informatique et du logiciel de comptabilité, les travaux de mise aux normes du câblage informatique de la mairie nécessitent une augmentation des crédits prévus au budget (- 18 100.00 € TTC).

Dans le cadre des travaux de pose de clôtures aux écoles, le nombre de mètres linéaires a été plus important que prévu, il convient donc d'augmenter cette opération de 646.98 € ttc.



## **Salle Multifonctionnelle.**

### *Marché de maîtrise d'œuvre.*

Dans le cadre du projet de construction de la salle municipale une consultation a été lancée pour le marché de maîtrise d'œuvre composée : un Architecte (mandataire), un géomètre, un bureau d'études structures, un bureau d'études fluides, un économiste de la construction.

Quatre Cabinets d'Architecte ont été retenus pour présenter un avant-projet et fournir une estimation des coûts (travaux et maîtrise d'œuvre).

Le Conseil Municipal décide de retenir Monsieur Christian VALADAS et son équipe pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de construction de la salle multifonctionnelle. Accepte son taux de rémunération fixé à 7,5 % pour les missions de base et 2,13 % pour les missions complémentaires. Accepte de verser conformément au cahier des charges 500 € aux bureaux non retenus et donne mandat à Mr le Maire pour signer les marchés de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

***Adopté à l'unanimité***

### *Demandes de subventions.*

La consultation pour le choix de l'équipe de Maîtrise d'œuvre, architecte (mandataire), bureaux d'études, géomètre est terminée. La dépense à prévoir est de 1 760 000 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de l'Etat, la Région, le Département,...

***Adopté à l'unanimité***

## **Informations Conseil Municipal :**

- **S.C.O.T. Daniel REYNIER :**  
Le SCOT remplace le schéma directeur avec comme principaux objectifs de mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, de déplacements et des implantations commerciales. Il s'appuie sur un projet d'aménagement et de développement durable (PADD). L'attention du conseil est attirée sur le calendrier prévisionnel de mise en œuvre, avec une date d'accostage en 2012.
- **Carrefour des communes : Jean-Baptiste PEYRAT:**  
association d'élus indépendante qui a coordonné la tempête du 24/01/09 qui a dévasté le sud-ouest. Don de 250€ de la commune pour laquelle un diplôme a été décerné.
- **Lettres de remerciements de différentes associations** suite aux subventions versées.
- **P.D.U. Thierry POUZAUD**  
Suite à la présentation du Plan de Déplacement Urbain de la CAB, la commission ad hoc s'est réunie et a proposé au conseil municipal de se positionner en faveur du scénario 3.
- **Pays d'Arts et d'Histoire. Jean-Louis LASCAUX : Journées du Patrimoine.**  
visites de la Tour César, des carrières d'ardoises et de la chapelle de Gauch.  
Un dépliant de qualité a été réalisé par la mairie (paiement de l'impression), le PAH (élaboration de la maquette) et un historien (textes).  
Le périmètre PAH est étendu à 44 communes.
- **Villes et villages fleuris. Blandine MENANT :** suite à la visite du comité régional du tourisme (CTR) le 26 août dernier, les 2 fleurs pour la ville sont confirmées. Le CTR a attribué en plus, le prix spécial du jury pour la mairie fleurie.

- **Scie et technique. Gilbert FRONTY**  
Proposition de vente du terrain
- **E.P.A.D.H. Gilbert FRONTY**  
Madame Clavel assure l'intérim de la direction. Elle devrait être nommée directrice le 1<sup>er</sup> novembre 2009.

**Crématorium. Gilbert FRONTY**

Présentation du rapport et notamment l'évolution des crémations.

- **Circulation poids lourds. Henri PEYRAT** : Circulation règlementée suite à une délibération et un arrêté. La circulation est interdite en centre ville pour les camions de + 3.5T. Les panneaux seront posés par une entreprise habilitée, dans une zone de retournement. 20 panneaux = 7 792.18€ TTC plus pose  
**Garavet** : la zone 70km/h passe à 50km/h + marquage d'un passage piéton.